

CONSEIL COMMUNAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Etaient présents :

M. RENAUD Daniel, Maire Délégué de la commune déléguée de La Côte d'Aime,
MM. LUISET René, 1^{er} adjoint, BUTHOD-GARCON Freddy, 2^{ème} adjoint, Mme HOEN
Martine, 4^{ème} adjointe,
MM. BLANCHET Jean-Luc, COLLOMB Pascal, OLLINET Alain, SERVAJEAN Daniel,
conseillers municipaux,

Excusés: M. BOUZON Charles, 3^{ème} adjoint, MM. SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel,
conseillers municipaux.

♦ Budget alloué et travaux à venir

Le budget travaux prévu pour l'année 2018 est de 450 000 € (hors subventions à obtenir).

Les plus importants travaux ont été chiffrés et il est prévu de :

- rénover l'appartement de l'ancienne école de Pierrolaz pour mettre en location deux appartements (budget prévisionnel : 150 000 €)
- - construire un parking pour faciliter le stationnement des véhicules des administrés de la Bergerie (budget prévisionnel : 50 000 €)
- - remettre en état l'étanchéité de l'église Saint Laurent et terminer l'enrobé sur la partie basse ; puis, dans un deuxième temps, rénover le porche à l'entrée (budget prévisionnel : 50 000 €)
- - réaliser un collecteur d'assainissement pour le hameau de Moulins. Ce projet est en cours car sa mise en place demande réflexion eu égard à la géographie du lieu (éloignement du réseau existant, fortes pentes et falaises, acquisition de terrains).
- La solution la plus adéquate semble la mise en place d'une pompe qui permettrait de rediriger les eaux collectées vers le réseau existant du hameau de Pré Girod (budget prévisionnel : 300 000 €).
- - créer un pôle touristique au hameau de Montméry. Monsieur le maire de La Plagne Tarentaise, Jean-Luc Boch, montre un réel intérêt pour le projet et apportera tout son soutien aux équipes pour sa réalisation. La rénovation des trois structures touristiques (la chapelle Saint Etienne, la maison Girard et la fruitière) s'établirait sur deux ou trois ans, et le projet a été adopté par les élus pour redynamiser la commune historique de La Côte d'Aime, en accord avec le Syndicat d'Initiative qui prendrait en charge l'animation des lieux. Monsieur René Luiset, 1^{er} adjoint, en charge du dossier recherche activement les subventions qui pourraient être accordées pour aider à l'aboutissement de ce projet.

♦ Les autres travaux à réaliser

Il a été demandé par des administrés de sécuriser la partie de route départementale située au Villard, allant de la rue de l'Ecole jusqu'à l'épingle à cheveux au dessus. Ils suggèrent la construction d'un trottoir tout au long de cette ligne droite.

La Direction Départementale de l'Equipement ayant été démarchée une première fois avait répondu par la réalisation de grands travaux, modifiant le tracé de la route, obligeant la commune a :

- financer l'étude pour la faisabilité du projet
- acquérir des terrains en amont et en aval
- remettre en état les murs de soutènements
- construire un trottoir et refaire les enrobés
- enfouir les réseaux électriques
- mettre en forme les actes notariés et les conventions avec la Direction Départementale de l'Equipement qui est maître d'œuvre pour les travaux des routes départementales

Monsieur le maire délégué a relancé la Direction Départementale de l'Équipement pour avoir un chiffrage précis pour construire cet aménagement de voirie.

A la Grande Bergerie, le chemin de l'Épine nécessite une remise en état pour les habitants et les promeneurs. Suite à la demande d'un administré, une étude et un chiffrage a été demandé à la Direction des Services Techniques de La Plagne Tarentaise qui se chargera des travaux à réaliser.

Une réunion travaux a eu lieu, en compagnie de Madame Béatrice Tonini, architecte à Aime, pour établir le projet de faisabilité de reconstruction de l'abri extérieur du Refuge de La Balme ainsi que pour la rénovation du Chalet des Plans d'En Haut (maison des bergers).

Afin de sécuriser l'embranchement du Chemin de La Sciaz et de la Route Départementale 86, les administrés ont demandé la mise en place d'un miroir.

Les habitants du hameau du Villard ont demandé la réfection de la toiture du bassin dans le but de préserver le patrimoine de la commune historique.